



NATURE OCÉANE

40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr



Décision du Maire : N° 09/2026

Appel d'offres ouvert fournitures et services : Acheminement et fourniture d'électricité et de gaz naturel – Groupement de Commandes SDEEG de GIRONDE (Coordonnateur du groupement)

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 février 2025 chargeant Madame La Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et accords-cadres inférieurs aux seuils des marchés formalisés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'ouverture du marché de l'énergie ouvert à la concurrence depuis le 01/07/2004,

Vu la délibération du 30 avril 2014 approuvant l'adhésion au groupement de commandes organisé par les syndicats départementaux d'énergie (SDE 24, SYDEC, SDEEG, SDEE 47 et SDEPA) à l'échelle régionale,

Considérant que le marché précédemment conclu est arrivé à terme (2023-2025), et qu'une consultation a été relancée par le groupement de commandes pour les années 2026-2028,

Considérant que les diverses propositions reçues pour cette consultation ont fait l'objet d'une étude en vue de l'attribution des marchés par le coordonnateur du groupement de commandes le SDEEG de la Gironde,

DECIDE

Article 1er : de retenir les propositions ci-après :

LOT 1 – Points de livraison électricité du segment tarifaire de distribution C5 (bâtiments, puissance inférieure ou égale à 36 kVA)) – **TOTAL ENERGIES**

LOT 2 – Points de livraison électricité du segment tarifaire de distribution C5 (éclairage public, puissance inférieure ou égale à 36 kVA)) – **OCTOPUS ENERGY**

LOT 4 – Points de livraison électricité des segments tarifaires C4/C3/C2 (puissance supérieure à 36kVA) - **ENGIE**

LOT 7 – Points de comptage et d'estimation Gaz naturel - **GAZ DE BORDEAUX**

Article 2 : Le délai d'exécution de l'accord-cadre est fixé jusqu'au 31 décembre 2028 inclus et ce à compter du 01/01/2026.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département.

Envoi en Sous-Préfecture

Le 25/03/2026

Et publication/notification

le 25/03/2026

Labenne, le 11 Mars 2026

La Maire,
Stéphanie CHESSOLEUX

